



CGT, SUD et FO ont mis à signature un avenant conventionnel portant la valeur du point à 5,16 (+ 380 € nets) et le Ségur pour tou.tes...

mais ils sont les seuls signataires...

Signature sur la table de la Commission Mixte Paritaire 66/ CHRS du 28 Novembre 2023, selon les modalités définies lors de la CMP du 3 Octobre 2023.

⇒ 1 Avenant conventionnel portant la valeur du point à 5,16 (+ 380 € nets).

⇒ 1 Avenant étendant le Ségur/Laforcade, 183 € pour toutes et tous, 238 € bruts socialisés immédiatement, sans aucune contrepartie ni chantage.

Lors de la CMP du 28/11, l'organisation patronale NEXEM/AXESS n'avait toujours pas mandat pour signer cette augmentation de la valeur du point, comme aucune autre augmentation en 2023 d'ailleurs, c'est INCOMPREHENSIBLE !

Et en plus, ils accusent la CGT de refuser les augmentations salariales du secteur...

De qui se moque-t-on !

L'intersyndicale CGT-SUD-FO a demandé à AXESS de reconsidérer sa position en reportant le délai de signature jusqu'au 19 /12 (prochaine CMP).

Lors de la CMP du 19 décembre 2023, la CFDT a signifié que leur organisation syndicale signerait cette revalorisation seulement si NEXEM/AXESS était également signataire.

Faut-il entendre que la CFDT s'associe à NEXEM/AXESS et soutient l'organisation patronale qui formalise le projet gouvernemental ? Un projet gouvernemental avec son cortège de contraintes et de régressions sociales : perte de sens, déshumanisation du secteur, politiques budgétaires et salariales restrictives, inflation démesurée non compensée, salarié.e.s à découvert le 15 du mois et application d'une prime Ségur/Laforcade discriminante.

La CFDT serait-elle complice de cette duperie ?

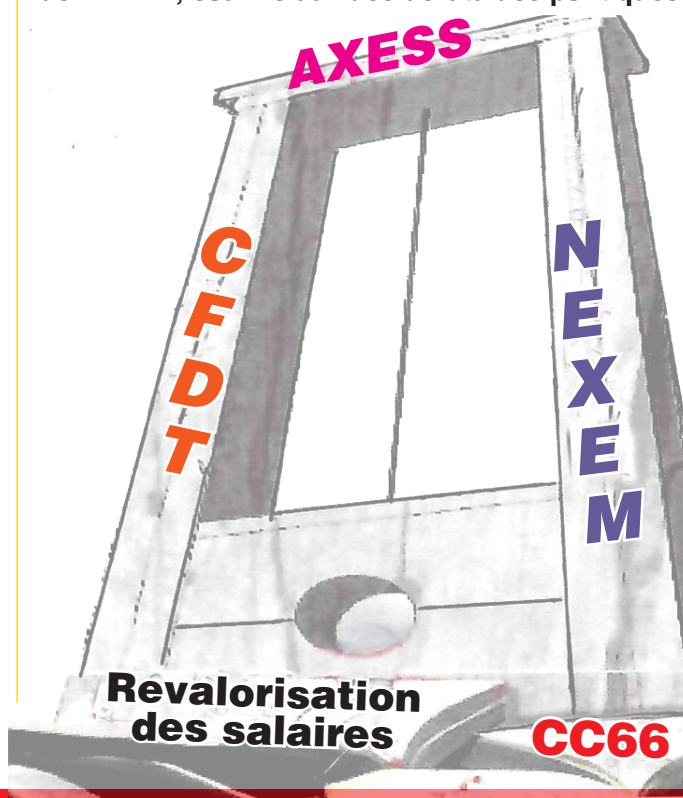
Stop à la marchandisation et à la mort du secteur !

⇒ La CFDT rappelle régulièrement ne plus vouloir négocier pour les 350 000 salarié.e.s dans le périmètre conventionnel 66/CHRS et donc ne plus défendre les salarié.e.s du secteur.

⇒ L'ensemble des salarié.e.s l'avaient déjà compris depuis longtemps.

⇒ L'organisation patronale qui siège dans le cadre des négociations salariales a, semble-t-il, le mandat de bloquer toute avancée favorable aux salarié.e.s.

Conformément à ses valeurs, la CGT a choisi la défense des intérêts des salarié.e.s et non de ceux de NEXEM, soumis aux desiderata des politiques.



Une valeur du point à 5,16 (+ 380 € nets mensuels), une augmentation salariale substantielle et non pas une "mesurette" sont attendues par l'ensemble du salariat de notre champ professionnel. Réclamons une revalorisation salariale digne de ce nom, partout, dans nos instances, sur nos territoires, dans les établissements, services et associations !



Retrouvez toute l'actualité fédérale sur www.sante.cgt.fr

Union Fédérale de l'Action Sociale CGT • Case 538 • 263 rue de Paris • 93515 Montreuil CEDEX • ufas@sante.cgt.fr • Tél : 01 55 82 87 81